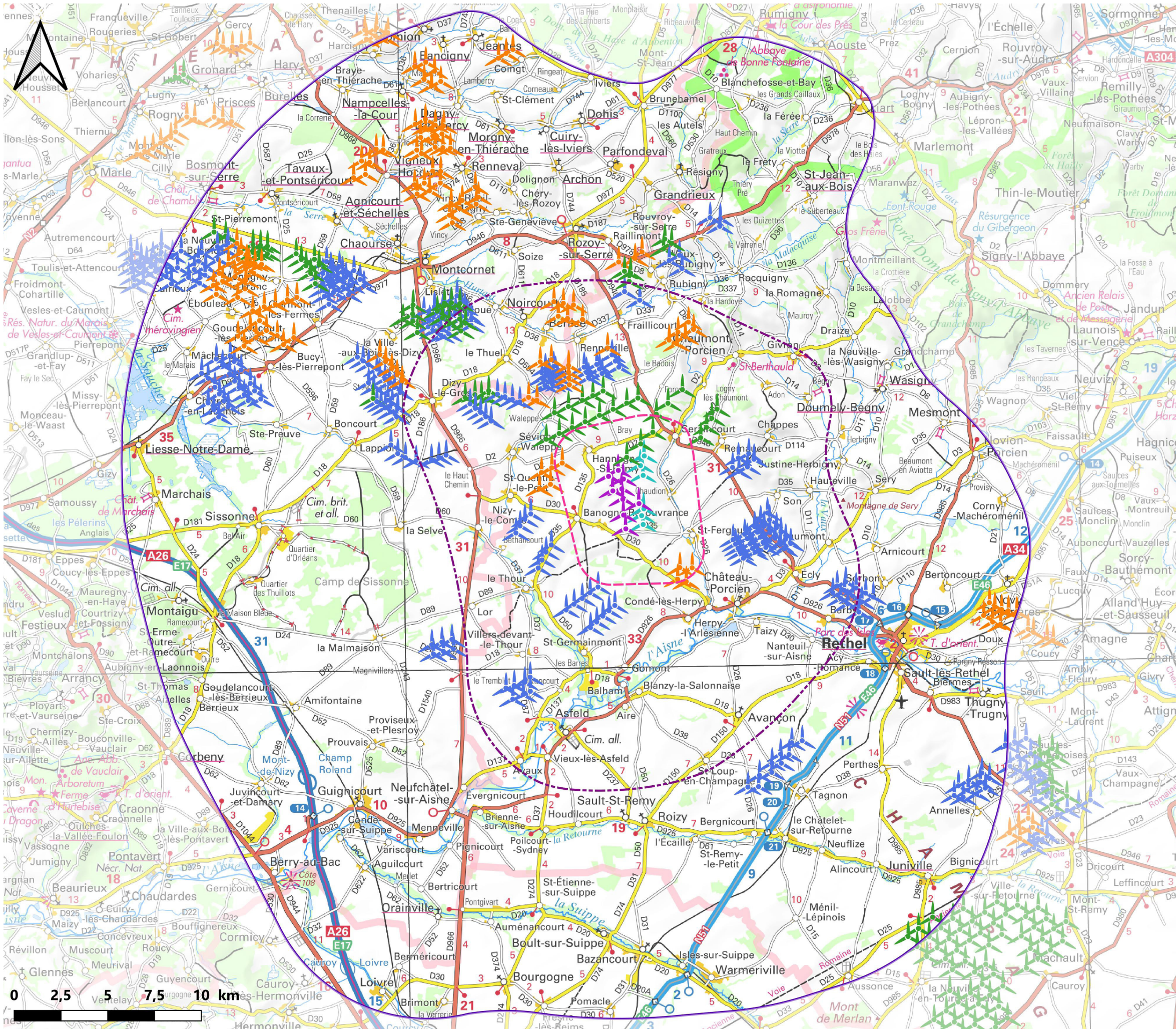




Effets cumulés



Août 2024

Sources : IGN 100®, Région HdF, Région GE
Copie et reproduction interdites

Légende

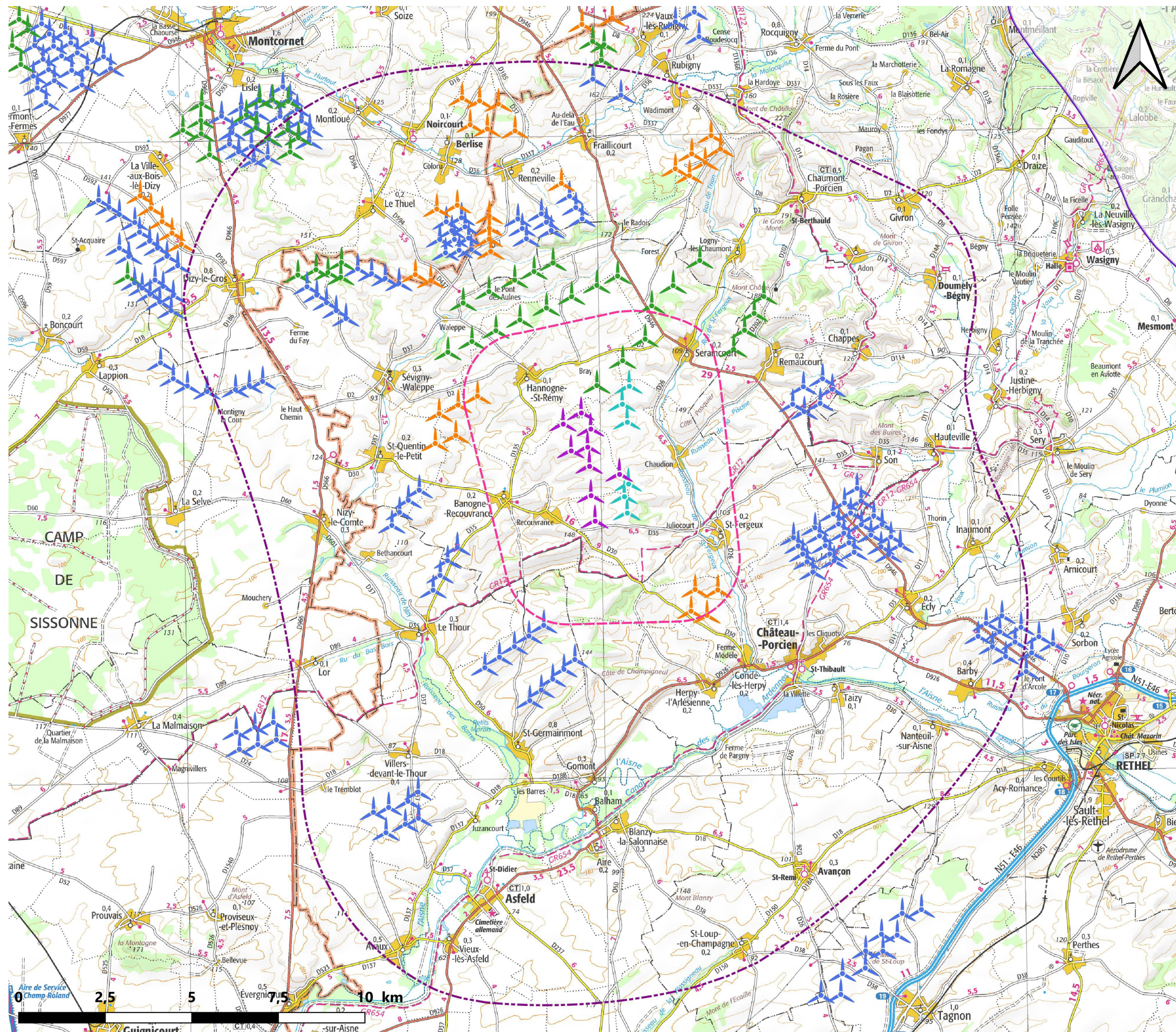
-  Projet de Saint-Fergeux
-  Projet de Croix-Longlet

Aires d'étude

-  Immédiate
-  Rapprochée
-  Éloignée

Contexte éolien

-  En instruction
-  Raccordé / construit
-  Autorisé



Effets cumulés (zoom)



Août 2024

Sources : IGN 100®, Région HdF, Région
GE
Copie et reproduction interdites

Légende

-  Projet de Saint-Fergeux
-  Projet de Croix-Langlet

Aires d'étude

-  Immédiate
-  Rapprochée
-  Éloignée

Contexte éolien

-  En instruction
-  Raccordé / construit
-  Autorisé

5.1. Principe d'évaluation des effets cumulés

Il a été décidé, dans cette partie, de traiter de manière simultanée les effets cumulés des deux parcs en projet de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet. Installés sur la même zone d'implantation potentielle, ils formeraient alors un seul et même ensemble éolien.

Les deux futurs parcs de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet ne seront pas les seuls à impacter le territoire. En effet un nombre important de parcs éoliens voisins viennent s'ajouter au paysage en le modifiant. Prendre en compte l'effet de chaque parc est nécessaire pour l'analyse, mais cette donnée n'est pas suffisante à l'échelle du grand paysage. Il est également nécessaire de travailler sur la relation visuelle entre les différents parcs pour comprendre l'impact réel du projet. Aussi, l'analyse des effets cumulés ne peut être dissociée de l'analyse des impacts du projet seul. On retrouve donc ces éléments d'analyse à travers les différents outils mobilisés pour l'étude des impacts, notamment les cartes de saturation et l'analyse des photomontages. Cette partie de l'étude a pour objectif de faire la synthèse de ces éléments et, le cas échéant, de leur apporter un éclairage nouveau.

L'analyse va se concentrer sur deux critères :

- L'augmentation de l'effet de saturation, en référence à la Section 2 – Saturation visuelle. Ce critère ne s'intéresse pas à l'effet de saturation en lui-même, mais à la manière dont le projet va augmenter cet effet ;
- L'insertion du parc dans le contexte éolien. Ce critère se base sur l'analyse des photomontages (Section 4 – Carnet de photomontages) et synthétise les différentes interactions visuelles entre le projet et le contexte éolien.

5.2. Analyse visuelle

5.2.a. Photomontage n°9 : Depuis la D2 en sortie ouest de Chaumont-Porcien, au nord-est de la zone

Le motif éolien est faiblement représenté dans les parties nord-est et sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée. Ainsi, les points de vue situés au nord-est bénéficient d'une visibilité sur le motif éolien large dans l'horizon mais à la saturation limitée, par rapport aux points de vue pris depuis les angles précédemment cités. Depuis ce point de vue, les deux parcs de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet seront confondus dans le paysage :

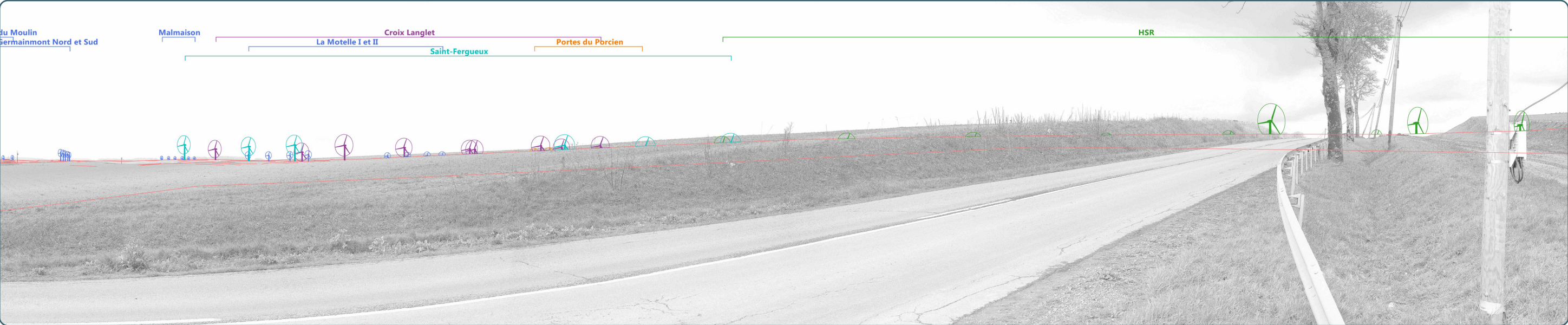
- **Organisation de l'espace** : Les projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet n'impactent que faiblement l'organisation spatiale : l'angle occupé et resserré et le relief contribue à occulter les éoliennes les plus au sud du projet. La végétation présente joue également un rôle occultant qui rend plus complexe la lecture du parc.
- **Occupation de l'horizon** : Les projets de Saint Fergeux et de Croix-Langlet créent un nouvel angle d'occupation, auparavant vide. Leur implantation se confond rendant impossible le discernement des deux parcs depuis ce point ;
- **Rapport d'échelle** : La hauteur apparente du projet est nettement inférieure à celle des parcs en avant-plan (HSR) en raison de la distance. A l'inverse, le projet entretient une cohérence avec les masques végétaux



5.2.b. Photomontage n°11 : Depuis la D946 du GR12, à l'est de la zip

L'est de l'aire d'étude rapprochée est située dans un alignement dense en implantations éoliennes. Selon l'angle de vue, il est possible d'avoir un horizon particulièrement saturé ou à l'inverse, très peu de présence éoliennes (notamment en direction du nord-ouest. Depuis ce point de vue, les deux parcs sont observables en partie

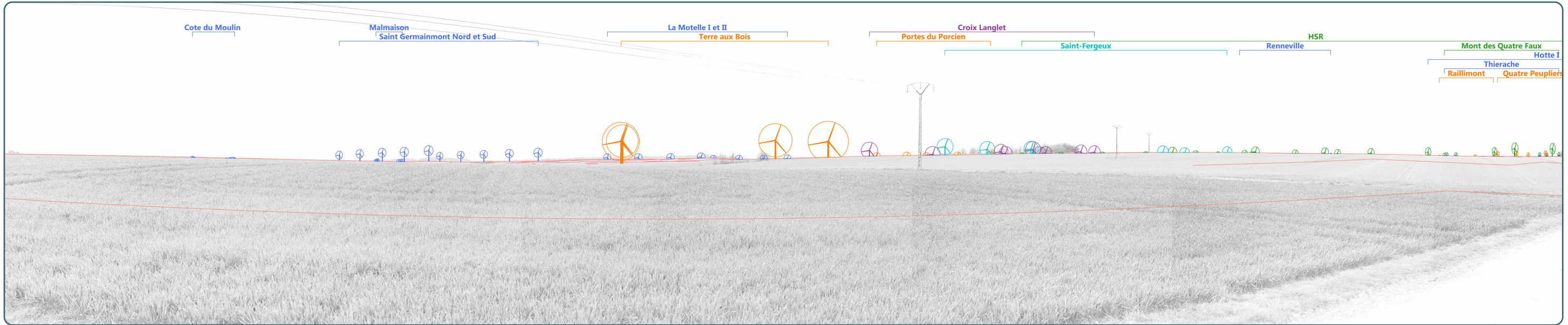
- **Organisation de l'espace** : Les projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet sont les seuls parcs nettement visibles depuis la D946 à l'est de l'implantation, en plus de deux éoliennes du parc d'HSR, situées plus au nord, et ne laissant apparaître que leur pales. Depuis ce point de vue, ces trois parcs seront les seuls motifs éoliens réellement identifiables. La encore, les parcs de Saint-Fergeux se confondent et semblent n'en former qu'un seul.
- **Occupation de l'horizon** : Les projets créent un nouvel angle d'occupation sur l'horizon. Celui-ci est néanmoins limité par le relief en pente progressive vers le nord. Seules les premières éoliennes au sud des deux implantations sont discernables dans leur entièreté. Un angle de respiration convenable existe entre les implantation de Saint-Fergeux et Croix-Langlet, et celle d'HSR.
- **Rapport d'échelle** : A l'arrière-plan, plusieurs d'autres parcs occupent l'horizon mais la distance importante les rend difficilement lisibles. Seuls les trois parcs précédemment cités ont un réel impact dans le paysage depuis ce point de vue.



5.2.c. Photomontage n°13 : Depuis la sortie nord de Château-Porcien depuis une route locale, au sud-est de la zip

Depuis le nord de Château-Porcien, le relief est particulièrement plan en direction du nord-ouest. Les parcs éoliens accordés et en instruction ne seront que peu absorbés par le relief, et encore moins par la végétation quasi-absente. La réduction des masques visuels dans l'aire d'étude immédiate génère des vues dégagées sur le projet.

- **Organisation de l'espace** : Une douzaine de parcs s'alignent sur l'horizon depuis ce point de vue. Au nord-ouest (à droite du photomontage), la densité des implantations éoliennes augmente. Une légère butte du relief vient en revanche occulter la partie basse des mâts. C'est dans cette zone que se trouvent les projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet
- **Occupation de l'horizon** : Si l'horizon est fortement occupé par la présence éolienne, les parcs de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet bénéficient, de par leur emplacement, du seul masque végétal présent sur la prise de vue. Ainsi, seuls le haut de certaines de ces éoliennes seront visibles depuis ce point de vue. Le relief, légèrement bombé, aide également à réduire cette visibilité.
- **Rapport d'échelle** : Les parcs visible depuis le nord de Château-Porcien ont un rapport d'échelle assez comparables. Seul le parc de Terre-aux-Bois apparait au premier plan à distance réduite. Il est domine visuellement la ligne d'horizon et permet de réduire la prégnance visuelle des parcs présents à l'arrière, notamment les implantations de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet.



5.2.d. Photomontage n°18 : Depuis la D966, à l'ouest de la zip

Les vues vers le nord et vers l'ouest depuis l'ouest de l'aire d'étude rapprochée sont occupées par une présence accrue de parcs éoliens. Depuis la D966 au sud de Nizy-le-Comte, le relief est plan et laisse apparaître des motifs éoliens entre les masques visuels.

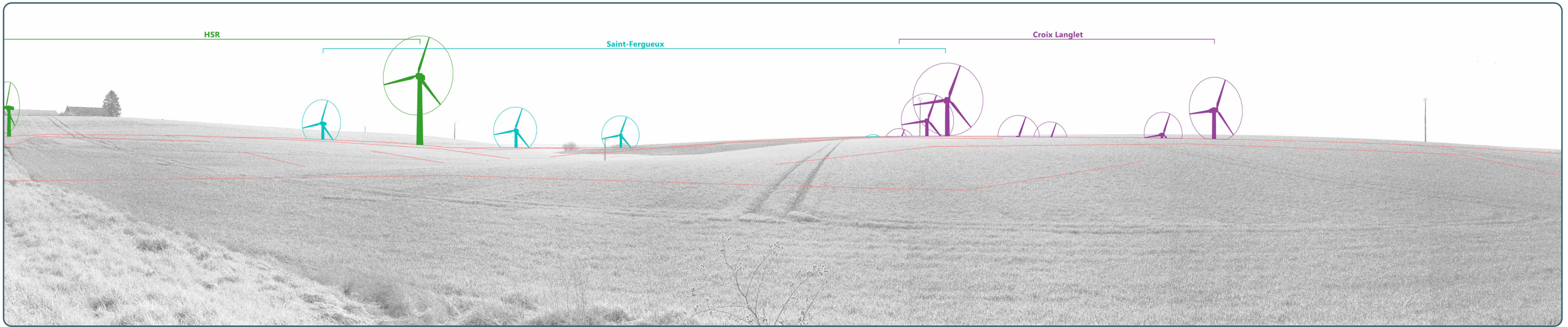
- **Organisation de l'espace** : Les projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet se confondent depuis ce point de vue. la distance rend leur lecture complexe. Ils semblent se fondre dans le motif préexistant.
- **Occupation de l'horizon** : le projet crée un nouvel angle d'occupation sur l'horizon. Celui-ci est néanmoins de faible amplitude en raison de la présence des parcs de HSR et de La Motelle, ainsi que de celui de Chappes-Renaucourt, en arrière-plan, qui occupaient déjà tous les trois une partie de l'emprise angulaire des deux parcs en projet. Plus à gauche de l'image, le hameau de Nizy-le-Comte ainsi que la végétation qui l'entoure obstruent les visibilités vers les implantations présentes à l'arrière.
- **Rapport d'échelle** : la hauteur apparente des projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet est réduite en raison de la distance. Leur perception est également diminuée par la présence du parc de la Motelle, situé à une distance plus proche et qui se superpose en partie aux deux parcs en projet.



5.2.e. Photomontage n°21 : Depuis la D2, au nord de la zip

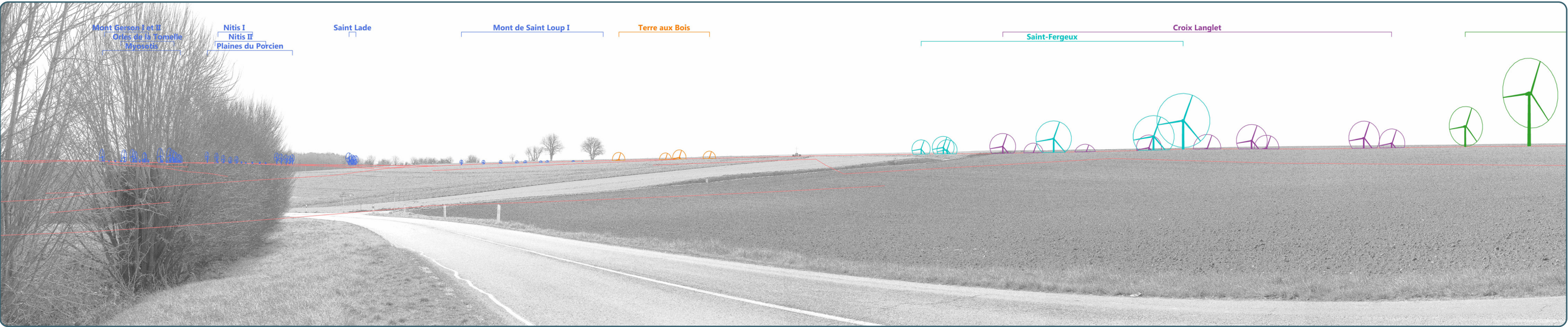
Depuis l'aire d'étude immédiate, les seuls parcs éoliens présents sont celui de HSR, ainsi que les projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet, auxquels s'ajoute le parc en instruction de Terre aux bois. Des inter-visibilités entre les projets existeront dans cet espace restreint. Le léger vallonement du relief pourra permettre d'occulter certaines visibilité.

- **Organisation de l'espace** : Depuis ce point de vue, seul un bâtiment auquel est collé un arbre sont présent dans le paysage. Le reste est composé de prairies agricoles discontinues et animées par un relief bombé.;
- **Occupation de l'horizon** : Trois parcs seront visibles depuis ce point de vue. Deux éoliennes du parc de HSR se trouvent à gauche de la photographie. Les parcs de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet sont visibles de manière distincte. Trois éoliennes du projet de Saint-Fergeux sont en partie visibles à l'est. Un peu plus à l'ouest, sept des neufs éoliennes du projet de Croix-Langlet sont visibles derrière le bombement du relief. Aucune d'entre elles n'est visible dans son intégralité. L'implantation des deux projet occupera un angle auparavant dépourvu de motif éolien.
- **Rapport d'échelle** : L'éolienne de HSR occupe une place prégnante dans le panorama en raison de sa distance rapprochée. Elle domine celles des deux projets à l'arrière. Cette impression de domination est accentuée par le fait que les mâts de Croix-Langlet de et Saint-Fergeux sont occultés par le relief valloné. Néanmoins, les éoliennes de Croix-Langlet s'imposent d'avantage dans l'horizon que celles de Saint-Fergeux, ceci étant dû à leur nombre.



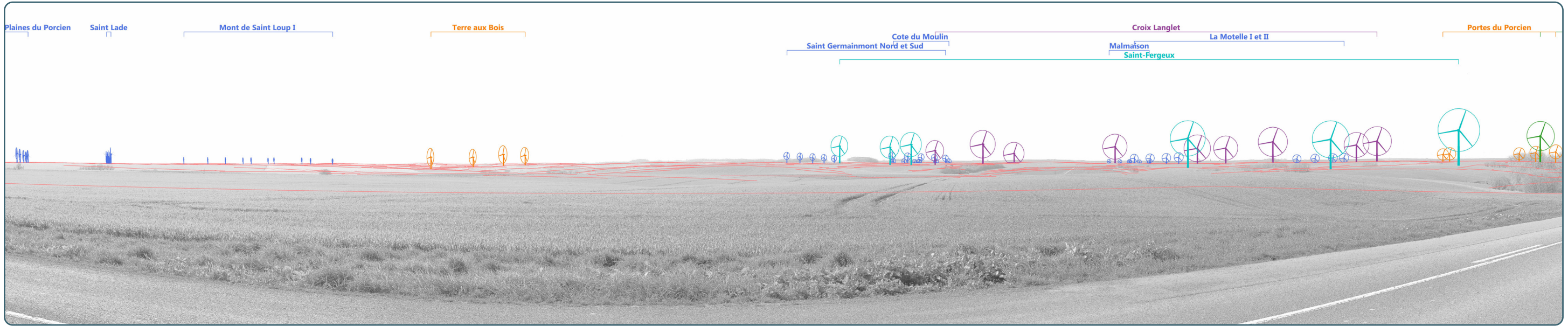
5.2.f. Photomontage n°23 : Depuis la D946, au nord-est de la zip

- La D946 au nord-est de Seraincourt traverse une zone végétalisée. Elle traverse l'implantation du parc de HSR, le seul doré et déjà implanté dans l'aire d'étude rapprochée.
- **Organisation de l'espace** : Toute la partie gauche (est) de la photographie est habillée par un motif arboré qui empêche les vues vers l'arrière de celui-ci. Seul le parc de Terre-aux-Bois dépasse de la ligne d'horizon. Ses quatre éoliennes sont visibles dans leur partie haute (au dessus du moyeu). En dehors de cette visibilité légère, les seuls parcs visibles seront, à l'ouest, les deux projets de Saint-Fergeux et Croix-Langlet, qui s'entremêlent et ne semble former qu'une seule et même implantation, et celui de HSR, en partie visible à l'extrémité du photomontage.
 - **Occupation de l'horizon** : Le projet crée un nouvel angle d'occupation sur l'horizon. Les deux parcs en projets s'inscrivent dans la continuité de celui de HSR. Contrairement à ce dernier, aucune éolienne des projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet ne sont visibles intégralement, du fait du relief vallonné.
 - **Rapport d'échelle** : La hauteur apparente des deux projets est inférieure à celle du parc de HSR en raison de différence de distance. Une nouvelle fois, l'effet de relief permet une vue rasante vers les projets de Saint-Fergeux et Croix-Langlet, et contribue ainsi à réduire leur impact dans l'horizon.



5.2.g. Photomontage n°24 : Depuis la D946 à l'est de Seraincourt, au nord-est de la zip

- Depuis le nord-est de l'aire d'étude immédiate au sud-est de Seraincourt, il n'existe presque aucun masque végétal ou lié au relief en capacité d'obstruer les vues vers les deux parcs en projet. Le paysage est composé exclusivement de prairies agricoles planes.
- **Organisation de l'espace** : Ce photomontage peut être divisé en deux parties. A gauche -au sud-est-, l'horizon est dépourvu d'éoliennes laissant un important espace de respiration. A l'inverse, toute la moitié droite -au nord-ouest-, sera occupée par des implantations éoliennes. Le parc de Terre-aux-bois apparaît isolé entre ces deux ensembles. Ses quatre éoliennes sont visibles sur la moitié de leur hauteur. Il Le motif créé laissera peu d'espace de respiration entre les différents parcs. Les projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet s'inscriront dans ce motif. Ils viendront compléter un motif préexistant. Les deux parcs sont confondus et leur dissociation n'est pas possible depuis ce point de vue.
- **Occupation de l'horizon** : le projet ne crée pas de nouvel angle d'occupation sur l'horizon. Ils s'installeront au devant d'autres parcs déjà implantés.
- **Rapport d'échelle** : Les projets de Saint-Fergeux et de Croix Langlet sont les plus rapprochés de ce point de vue. Ils sont donc les plus visibles. A droite, une partie du parc de HSR est également observable avec un rapport d'échelle comparable. Le reste des parcs présents dans l'horizon se situe en arrière plan et apparaîtront comme secondaires en termes de taille.



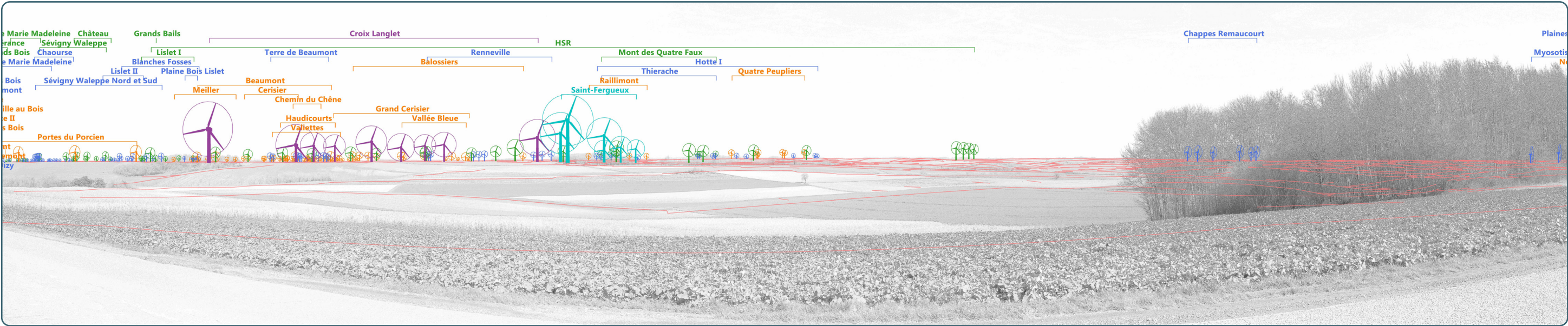
5.2.h. Photomontage n°26 : Depuis la sortie nord de Chaudion, à l'est de la zip

- Depuis les abords immédiats des projets de Croix-Langlet et de Saint-Fergeux, les éoliennes seront particulièrement visibles. En revanche, certaines parties des parcs pourront être occultées par le vallonnement du relief.
- **Organisation de l'espace** : Les deux parcs en projet occupent tout l'espace de la photographie. Celui de HSR complète le motif de par sa proximité avec ces deux parcs.
 - **Occupation de l'horizon** : Les projets créent un nouvel angle d'occupation sur l'horizon. A cette distance, les espaces de respiration entre chaque mât resteront convenables, en dépit de la largeur de l'angle nouvellement occupé.
 - **Rapport d'échelle** : Ce point de vue est un des plus rapprochés des projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet. En ce sens, les éoliennes apparaîtront comme particulièrement visibles. Le parc de HSR, situé juste à l'arrière de celui de Saint-Fergeux, présentera le même rapport d'échelle.



5.2.i. Photomontage n°31 : Vue sur le GR12 de la D30, au sud de la zip

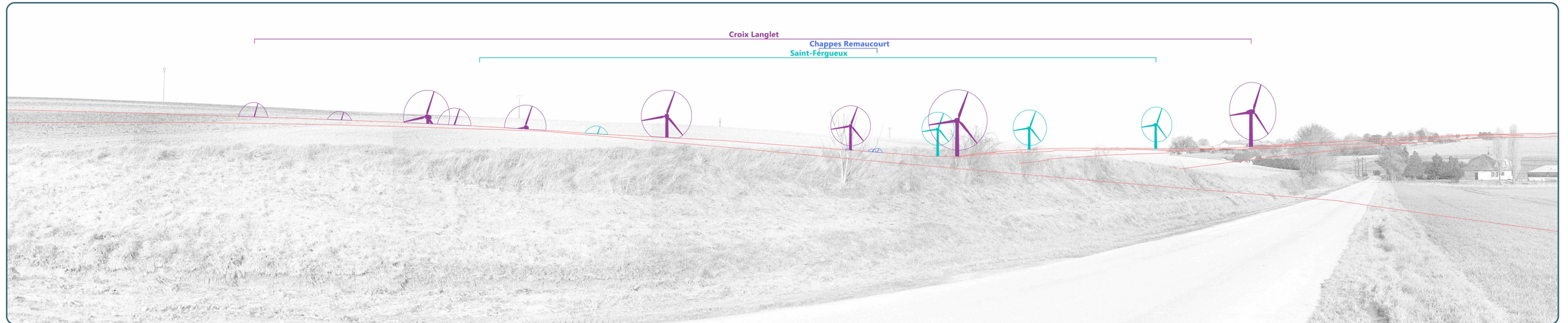
- Depuis le sud de l'aire d'étude immédiate en direction du nord, la saturation éolienne est très forte. Elle est appuyée par l'absence de végétation et par un relief plan.
- **Organisation de l'espace** : Toute la partie ouest du photomontage est occupée par une présence éolienne continue. Il n'existe aucun espace de respiration. A l'est, la présence éolienne est beaucoup plus faible puisqu'un seul parc est visible dans la moitié gauche (est) de la photographie. Les deux parcs en projet ne se superposent pas depuis ce point de vue, ce qui facilitera leur lisibilité dans le paysage.
 - **Occupation de l'horizon** : Les projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet projet ne créent pas de nouvel angle d'occupation sur l'horizon. Ils se superposent au motif éolien déjà présent en arrière plan.
 - **Rapport d'échelle** : Les deux parcs en projet paraîtront beaucoup plus hauts que les autres parcs présents à l'horizon, du fait de leur distance rapprochée. Le parc de HSR, au nord, apparaîtra également comme secondaire par rapport aux projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet.

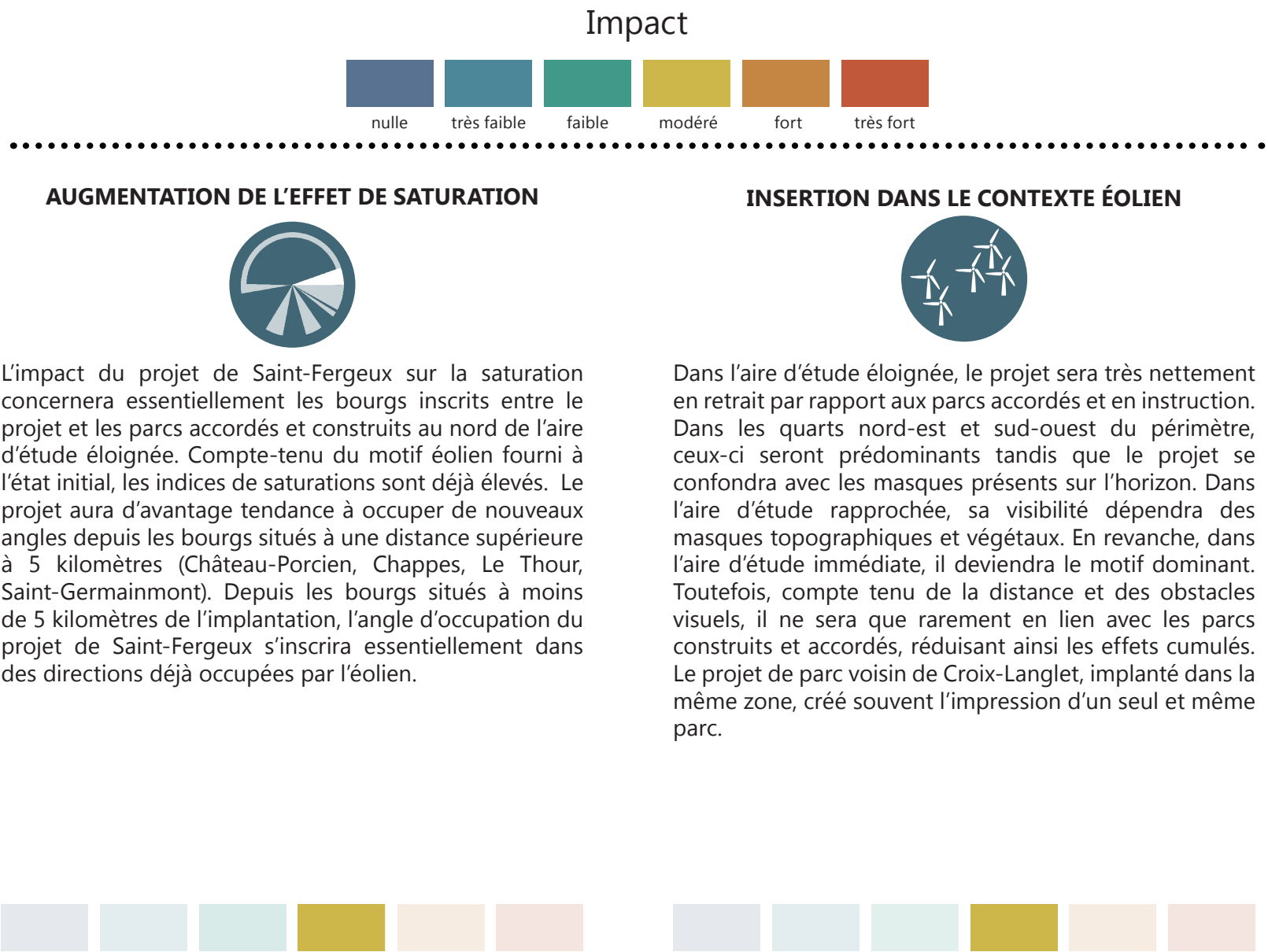


5.2.j. Photomontage n°33 : Depuis la D30 vers Recouvrance, au sud-ouest de la zip

Dans l'aire d'étude rapprochée, les deux projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet sont presque systématiquement visible en l'absence d'élément occultant. Depuis ce point de vue, les deux parcs forment un seul et même motif. Le relief permet de cacher la partie nord des implantations depuis ce point de vue

- **Organisation de l'espace** : les projets de Saint-Fergeux et de Croix-Langlet sont les seuls parcs nettement visibles depuis la D30 entre Banogne et Recouvrance. Depuis ce point de vue, il sera le seul motif réellement identifiable.
- **Occupation de l'horizon** : le projet crée un nouvel angle d'occupation sur l'horizon. L'amplitude est relativement élevée mais la fermeture des vues par le relief en direction du nord-est permet de limiter cette amplitude.
- **Rapport d'échelle** : la hauteur apparente des deux projets est sensiblement la même, bien que l'implantation de Croix-Langlet apparaisse au premier plan par rapport à celle de Saint-Fergeux.





6. SYNTHÈSE DES IMPACTS

IMPACTS SUR LE PAYSAGE



Point	Titre	Distance (en km)	Impact
1	Vue depuis la D978, au nord-est de la zip	16,3	très faible
2	Vue depuis la sortie D946 en sortie ouest de Rethel, à l'est de la zip	13,3	nul
3	Vue depuis la D925 sur la N51, au nord-ouest de la zip	18,9	nul
4	Vue depuis une route locale, sur les vignes au sud de la zip	28,3	très faible
5	Vue depuis la D9255 sur l'autoroute A26, à l'ouest de la zip	24,6	nul
6	Vue depuis la D977, au nord-est de la zip	19,7	très faible
7	Vue depuis la D18 vers Noircourt, au nord de la zip	11,6	faible
8	Vue depuis la D946, en direction de Fraillicourt, au nord de la zip	10,4	nul
9	Vue depuis la D2 en sortie ouest de Chaumont-Porcien, au nord-est de la zone	8,8	faible
10	Vue depuis la D202 bers le GR122, au nord-est de la zip	9,2	nul
11	Vue depuis la D946 du GR12, à l'est de la zip	5,3	faible
12	Vue depuis une route locale du GRP12 et GR654, à l'est de la zip	9,2	très faible
13	Vue de la sortie nord de Château-Porcien depuis une route locale, au sud-est de la zip	7,1	très faible
14	Vue depuis la D18A vers Avançon, au sud-est de la zip	12,6	nul
15	Vue depuis la D18, au sud de la zip	10,6	très faible
16	Vue de la sortie nord-est d'Asfeld depuis la D925, au sud de la zip	12,0	nul
17	Vue depuis la D50, à l'ouest de la zip	7,6	nul
18	Vue depuis la D966, à l'ouest de la zip	11,0	très faible
19	Vue depuis la D966, à l'ouest de la zip	11,0	nul
20	Vue depuis la D2, au nord-ouest de la zip	4,6	très faible
21	Vue depuis la D2, au nord de la zip	3,5	faible
22	Vue depuis une route locale vers Bray, au nord de la zip	3,9	fort
23	Vue depuis la D946, au nord-est de la zip	4,3	modéré
24	Vue depuis la D946 à l'est de Seraincourt, au nord-est de la zip	4,0	fort
25	Vue depuis une route locale de la ferme La Piscine, à l'est de la zip	3,2	modéré
26	Vue depuis la sortie nord de Chaudion, à l'est de la zip	1,9	modéré
27	Vue depuis la sortie est de Chaudion, à l'est de la zip	2,2	nul
28	Vue depuis la sortie sud de Chaudion, à l'est de la zip	2,0	fort
29	Vue de la D35 sur St-Fergeux, à l'est de la zip	3,3	modéré
30	Vue sur l'église de St-Fergeux, à l'est de la zip	3,5	nul
31	Vue sur le GR12 de la D30, au sud de la zip	3,2	modéré
32	Vue depuis la D35 vers Banogne, à l'ouest de la zip	3,5	modéré
33	Vue de la D30 vers Recouvrance, au sud-ouest de la zip	2,6	modéré
34	Vue depuis une route locale vers Ruissellois, à l'ouest de la zip	1,1	très faible

Point	Titre	Distance (en km)	Impact
35	Vue depuis la D135, à l'ouest de la zip	2,8	modéré
36	Vue de la D35 au nord de St-Fergeux, à l'est de la zip	1,4	faible
37	Vue depuis le Mont de Sery, à l'est de la zip	11,2	très faible
38	Vue depuis la D985 à la sortie nord de Rethel, à l'est de la zip	13,2	très faible
39	Vue depuis la D985, à la sortie nord-ouest de Juniville	21,1	nul

Fig. 129 : Tableau de synthèse des impacts

Echelle d'analyse	Thème étudiés	Description des impacts	Impact
Echelle éloignée	Axes de communication	Depuis les axes de l'aire d'étude éloignée, les 6 éoliennes seront en grande partie dissimulées par les jeux de relief ainsi que la distance conséquente. Depuis les points où le projet sera visible, les masque végétaux et la présence d'un motif éolien préexistant permettront une occultation acceptable du projet.	Très faible
	Lieux de vie	A la manière des axes de communication, les lieux de vie de l'aire d'étude éloignée bénéficieront de la distance qui les sépare du projet de Saint-Fergeux. Les vues existantes vers le projet dans cette aire d'étude sont majoritairement situés sur des points hauts et dégagés. Les lieux de vie, le plus souvent implantés sur des points bas, ne seront que très faiblement impactés par le projet.	Très faible
	Sentiers de randonnée et tourisme	Trois sentiers de grande randonnée traversent l'aire d'étude éloignée. Le GR122, qui la coupe du nord vers le centre, sera épargné des vues sur le projet en raison des faibles visibilitées dont bénéficie cette zone. Pour les deux autres (GR12 et GR654), le projet devrait être d'avantage visible en raison de leur parcours cheminant essentiellement sur des points hauts. Néanmoins, l'importance de la distance jouera dans le sens d'une réduction du niveau d'impact. Le projet de Saint-Fergeux devrait se fondre dans le motif préexistant depuis les points permettant une ouverture des visibilitées.	Faible
	Patrimoine	Situés en cœur de bourg, au sein de boisements ou dans les vallées structurantes, les éléments du patrimoine seront très peu exposés à la visibilité du projet de Saint-Fergeux. Ces éléments sont peu présents dans les zones de fortes visibilitées au nord-ouest et au sud-est du projet. L'impact sur le patrimoine sera minime dans l'aire d'étude éloignée.	Très faible
Echelle rapprochée	Axes de communication	Dans l'aire d'étude rapprochée, les axes de communication seront d'avantage exposés au projet que dans l'aire d'étude éloignée. En l'absence de talus ou de haies occultantes, une grande partie du réseau sera susceptible de partager des vues avec le projet, au moins en partie. Néanmoins, la distance et le contexte éolien préexistant iront dans le sens d'une modération de l'impact visuel.	Modéré
	Lieux de vie	Situés essentiellement en points bas, les lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée souffriront moins de potentielles vues sur le projet que les axes de communication. Celui-ci se rendra visible essentiellement depuis les sorties de village. L'impact demeurera faible.	Faible
	Sentiers de randonnée et tourisme	Le GR122, au nord, ne partagera presque aucune vue avec le projet dans l'aire d'étude rapprochée. Les deux autres GR (GR12 et GR654) circuleront dans des zones depuis lesquelles le projet sera potentiellement visible de manière prononcée. Si la distance permet une nuance, l'impact sera tout de même élevé pour les sentiers de randonnée de l'aire d'étude rapprochée.	Fort
	Patrimoine	A la manière de l'aire d'étude éloignée, les huit éléments de patrimoine relevés dans l'aire d'étude sont situés soit en point bas, soit en coeur de bourg, limitant ainsi grandement les possibilités d'intervisibilité avec le projet. L'impact sera très faible, voir nul.	Très faible
Echelle immédiate	Axes de communication	Les départementales qui passent dans l'aire d'étude immédiate seront inmanquablement impactées par le projet de Saint-Fergeux. En l'absence de haie, de bâti ou d'élément occultant en bord de route, les six éoliennes du projet devraient rester visibles sur la majorité du réseau de communication de l'aire d'étude rapprochée. Une nuance est à faire pour la D26 qui traverse l'aire d'étude à l'est, du nord au sud. Depuis cet axe, la présence d'un coteau à l'ouest devrait limiter les possibilités de visibilitées dans cette direction depuis certains points.	Fort
	Lieux de vie	Les bourgs de l'aire d'étude immédiate seront impactés sensiblement de la même manière. A l'intérieur de ces hameaux, le bâti devrait grandement limiter les visibilitées. En revanche, les vues vers le projet seront nombreuses dès lors que l'observateur sortira de l'espace bâti, en raison notamment du peu d'obstacles visuels présents.	Fort
	Sentiers de randonnée et tourisme	Les deux sentiers de grande randonnée (GR12 et GR654) suivent le même itinéraire dans l'aire d'étude immédiate. Passant au sud de l'implantation, le sentier observera le projet dans sa longueur. De nombreuses superpositions apparaîtront donc, mais l'angle occupé dans l'horizon devrait rester relativement faible en contrepartie.	Fort
	Patrimoine	Le seul élément du patrimoine; l'église Daint-Férréol située à Saint-Fergeux; devrait profiter du bâti et ne présentera pas de covisibilitées avec le projet. L'impact sera inexistant.	Nul

1. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

MESURES D'INTÉGRATION



1.1. Mesures d'évitement et de réduction

1.1.a. Démarche Éviter-Réduire-Compenser-Accompagner

Comme tout projet d'aménagement d'ampleur, les projets de parcs éoliens terrestres doivent être conçus suivant la démarche dite « E.R.C », pour « Éviter, Réduire, Compenser ». Cette démarche itérative vise à assurer une conception raisonnée, anticipant les enjeux et les impacts. Ces derniers doivent être pris en compte dès les premières étapes de conception pour pouvoir être évités. Une fois toutes les mesures d'évitement prises en compte, les impacts ne pouvant être évités doivent être réduits ou limités le plus possible. Ce n'est qu'à la fin, après analyse des impacts évités et réduits que les mesures de compensation peuvent être appliquées.

Les étapes d'évitement et de réduction arrivent très tôt dans le processus de conception et consistent essentiellement, dans le cadre du paysage, à des choix d'implantation (ou de non implantation) et de modèles sur la base des enjeux et sensibilités identifiés dans l'état initial. Elles sont donc incluses dès la partie des recommandations d'implantation. De plus, les impacts présentés prennent en compte les mesures de réduction.

Le chapitre suivant vise à rappeler les mesures d'évitement et de réduction déjà appliquées au projet.

1.1.b. Choix d'implantation et de gabarit

Avant d'aboutir au choix d'implantation des projets, trois variantes par parc, présentant un nombre différent d'éoliennes ont été étudiées (cf 2.Photomontages de variantes). La prégnance visuelle du parc dans un paysage déjà habillé par motif éolien a constitué un élément important dans le choix de la variante. Ainsi, des implantations à 9 éoliennes (projet de Croix-Langlet) à 6 éoliennes (projet de Saint-Fergeux) ont été privilégiées aux variantes présentant respectivement, au départ, 14 et 10 éoliennes par projet. En effet, le nombre réduit d'éoliennes, la lisibilité de l'implantation et la réduction de l'angle occupé sur l'horizon ont constitué des arguments en faveur de l'implantation des variantes 3 pour chaque parc.

396

- Les principales mesures d'évitement et de réduction sont les suivantes :
- Choix d'un site d'implantation relativement peu dense en terme de lieux de vie en comparaison à la densité environnante ;
 - Réduction du nombre d'éoliennes ;
 - Evolution de l'organisation de l'implantation vers un motif plus clair, lisible et harmonieux ;
 - Tentative d'implantation commune des deux projets tendant vers une unité paysagère plus solide qu'en cas de morcellement des exploitations.

1.1.c. Traitement des pieds d'éoliennes

Les pieds d'éoliennes ne peuvent accueillir une végétation trop importante, du fait des contraintes faunistiques. En l'absence de talus, les abords immédiats des éoliennes seront soit colonisés par une végétation basse spontanée et fauchée en fonction des besoins, soit intégrés directement aux plateformes techniques dont le revêtement sera réalisé à partir de matériaux locaux.

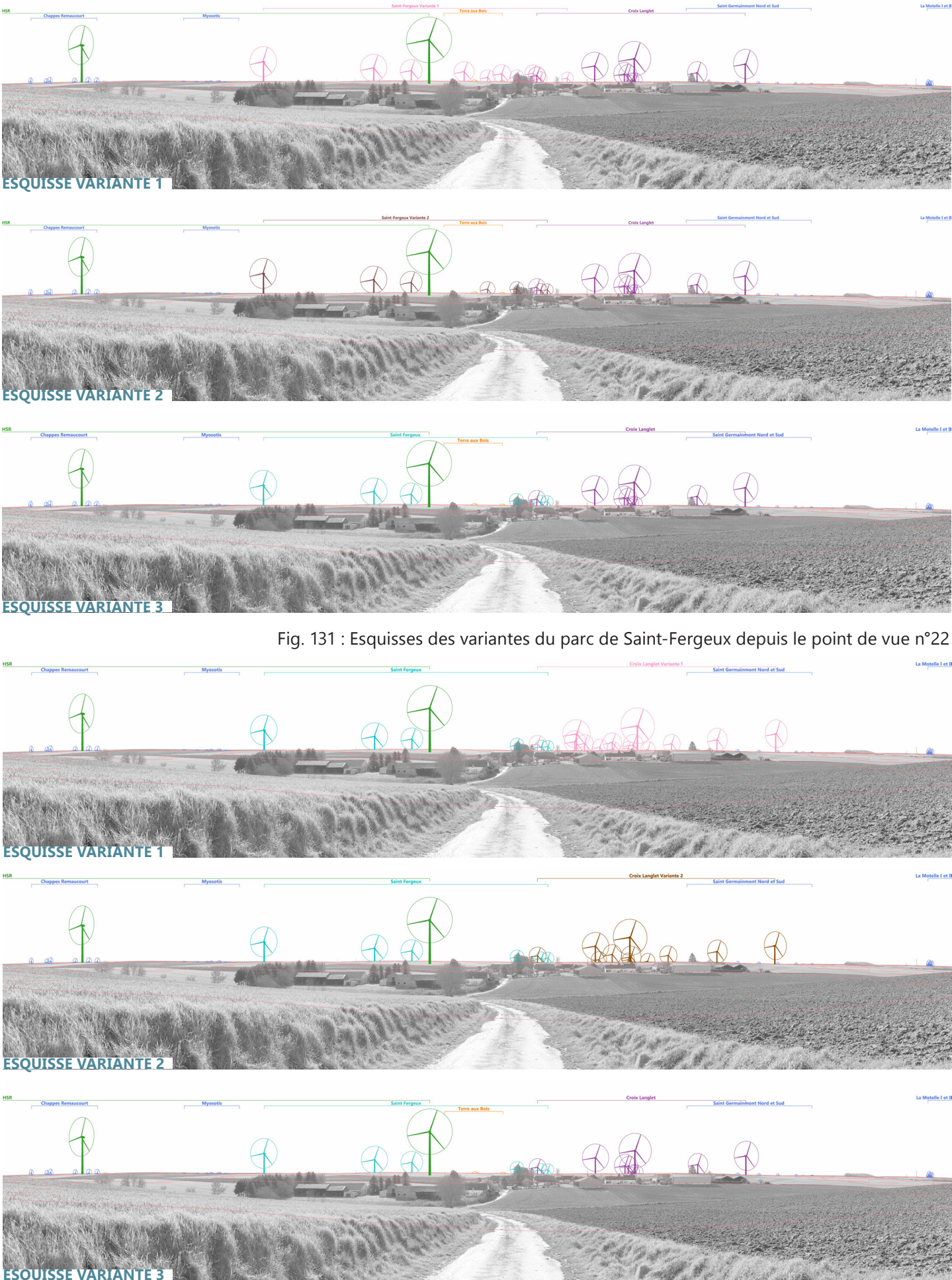


Fig. 131 : Esquisses des variantes du parc de Saint-Fergeux depuis le point de vue n°22

Fig. 132 : Esquisses des variantes du parc de Croix-Langlet depuis le point de vue n°22

1.1.d. Intégration des éléments connexes du parc

Mesure «Paysages»
- Aménagements paysagers d’accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises, contribuant à assurer l’intégration de l’ouvrage dans le territoire
Nomenclature issue du guide d’aide à la définition des mesures ERC, (janvier 2018).

Les pistes d’accès, au-delà des nécessités techniques, pourront idéalement être traitées en employant un revêtement en pierre locale afin de renforcer l’ancrage du projet dans son site.

Le parc éolien comportera deux postes de livraison dont l’implantation a été raisonnée selon un compromis entre facilité de raccordement et intégration paysagère.

Afin de les ancrer au mieux au sein d’un paysage agricole et ouvert parsemé de haies et boisements, il est préférable de choisir une tonalité sobre et naturelle, qui s’insère aussi bien dans les couleurs chaudes estivales que dans les mosaïques plus vertes des saisons humides. La référence retenue pour ce projet correspond au **RAL 7003 - Gris mousse**. Ce choix permet par ailleurs une réflexion de la lumière et donc une diminution de la chaleur.

Les bâtiments techniques connexes devront également s’appuyer sur l’aspect esthétique privilégié pour les postes de livraison afin de faciliter leur intégration.



Fig. 133 : Exemple de poste de livraison présentant la tonalité retenue (photo non contractuelle)

2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

2.1. Compensation / Accompagnement

L'article R122-14 du code de l'environnement définit les mesures de compensation de la manière suivante : « Les mesures compensatoires ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont mises en œuvre en priorité sur le site endommagé ou à proximité de celui-ci afin de garantir sa fonctionnalité de manière pérenne. Elles doivent permettre de conserver globalement et, si possible, d'améliorer la qualité environnementale des milieux ». La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 08 août 2016 ajoute à cette définition les notions d'équivalence et d'absence de perte nette voire de gain de biodiversité, la proximité géographique, l'efficacité et la pérennité.

Cette définition, pensée pour les cas de pertes de diversité, n'est pas applicable au paysage. Il n'est en effet pas possible de retrouver un état initial, sauf en cas de destruction de haie lors du chantier. La plantation d'une haie ou d'un alignement d'arbre dans un paysage initialement ouvert ne peut être considéré comme une mesure de « compensation » car le paysage résultant ne sera pas équivalent au paysage initial. C'est pourquoi en paysage, on parle de mesure d'accompagnement, c'est-à-dire des mesures ayant pour but de renforcer les mesures d'évitement et de réduction pour renforcer leur pertinence, et faciliter l'intégration du projet dans son paysage.

Pour les projets éoliens de Croix-Langlet et de Saint-Fergeux, il est proposé de réduire qualitativement les impacts via l'utilisation du végétal avec les exemples présentés dans les pages suivantes.

2.2. Accompagnement végétal des lieux de vie autour du projet

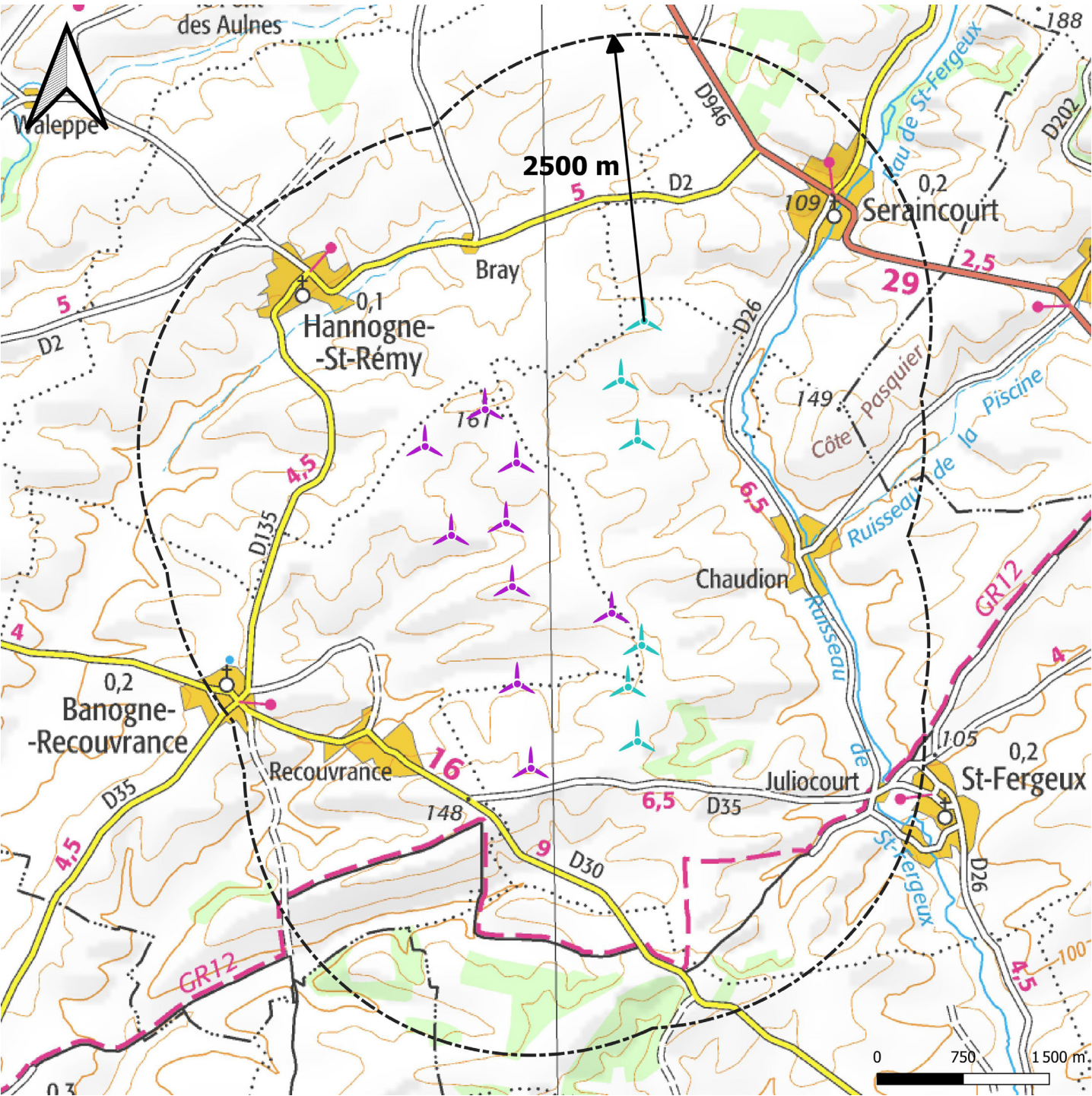


Fig. 134 : Périmètre pour les lieux de vie concernés par la mesure

L'objectif de la mesure consiste à réduire la présence visuelle du futur parc éolien depuis les différents lieux de vie situés dans un rayon de 2,5 km autour du projet. Il s'agit en réalité des bourgs présents dans l'aire d'étude immédiate. L'implantation du projet dans un paysage agricole et ouvert génère une visibilité forte pour les lieux de vie situés proches. Quelques masques végétaux ponctuent localement la plaine agricole, toutefois, il existe des visibilités depuis les parcelles habitées de certains lieux de vie.

La mesure d'accompagnement vise à proposer une végétalisation des fonds de parcelles pour les résidents du secteur identifié. Il s'agit de proposer à ces habitants la réalisation de haies arborées et/ou arbustives sur les limites de leurs parcelles de manière à réduire les sensibilités identifiées en fond de parcelle, dans le cas où des vues sur le projet sont effectivement constatées.

Pour ce faire, il conviendra d'étudier les essences présentes localement et de mettre en place une action de communication visant à informer les habitants de cette mesure d'accompagnement. Les habitants qui se déclareront intéressés par cette mesure et qui auront des vues sur le projet se verront fournir des plantations en racines nues, le nombre étant à définir par le linéaire de végétation à créer.

Liste des principaux lieux de vie pouvant être concernés par la mesure :

- Seraincourt
- Hannogne-St-Rémy
- Chaudion
- Banogne-Reouvrance
- Recouvrance
- Saint-Fergeux



Fig. 135 : Mesures envisagées pour le bourg de Seraincourt

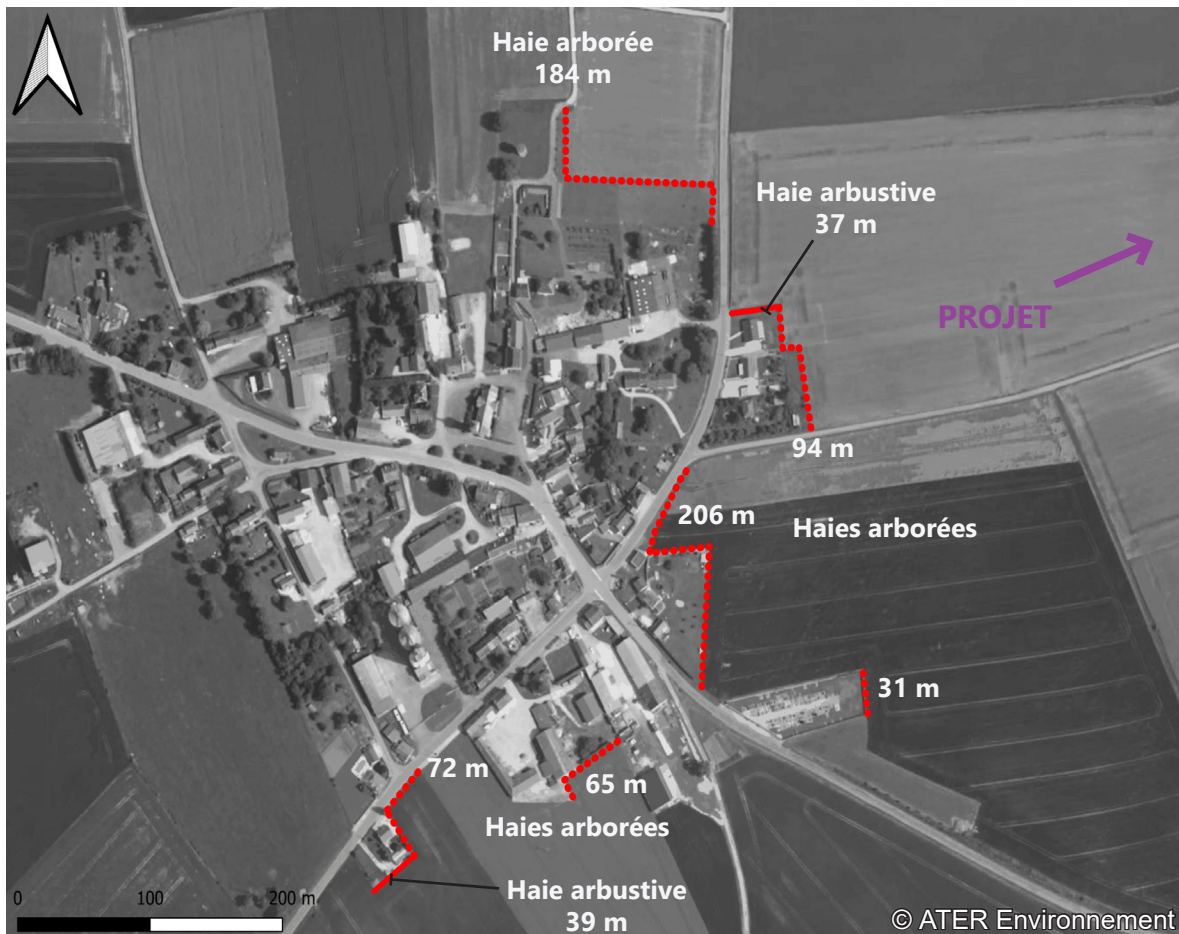


Fig. 137 : Mesures envisagées pour le bourg de Banogne-Recouvrance

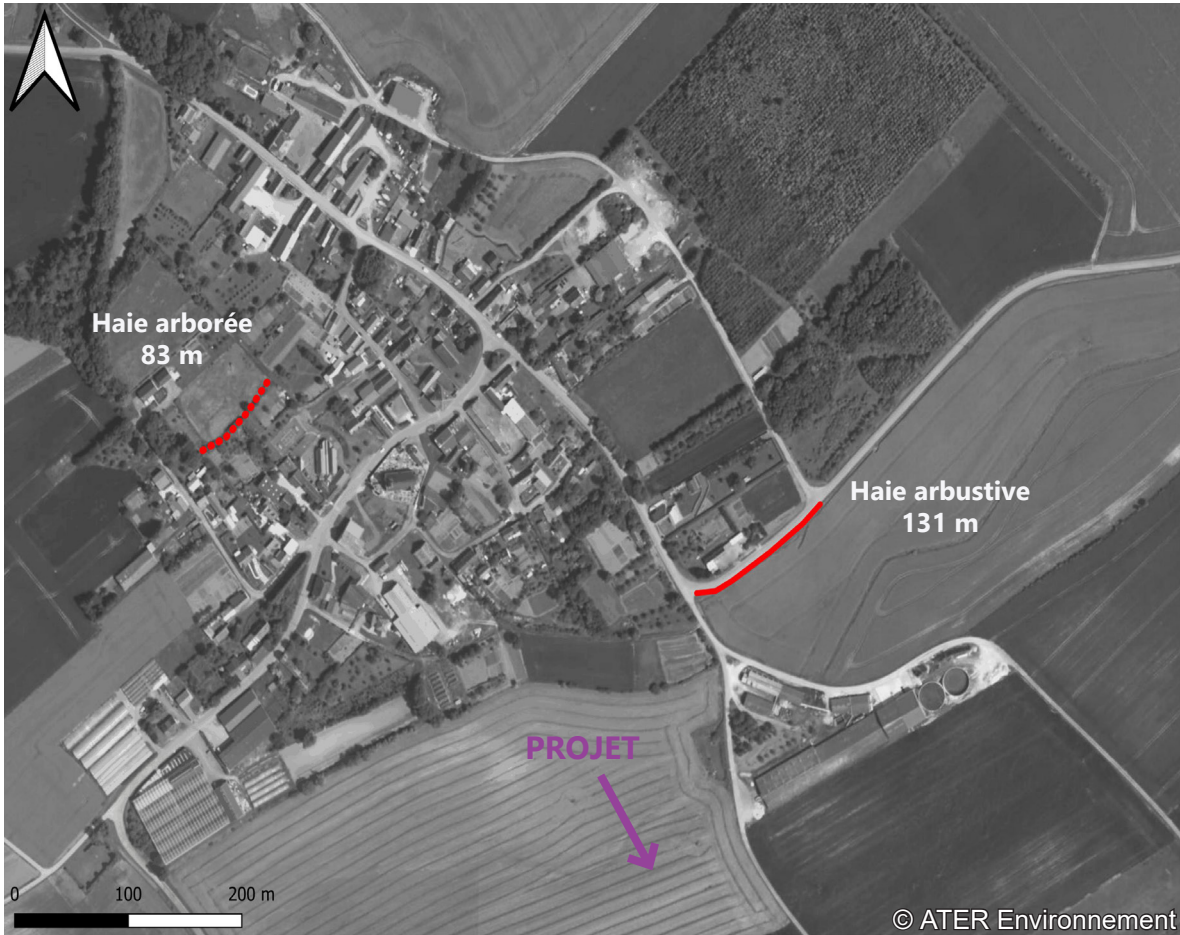


Fig. 136 : Mesures envisagées pour le bourg de Hanogne-St-Rémy

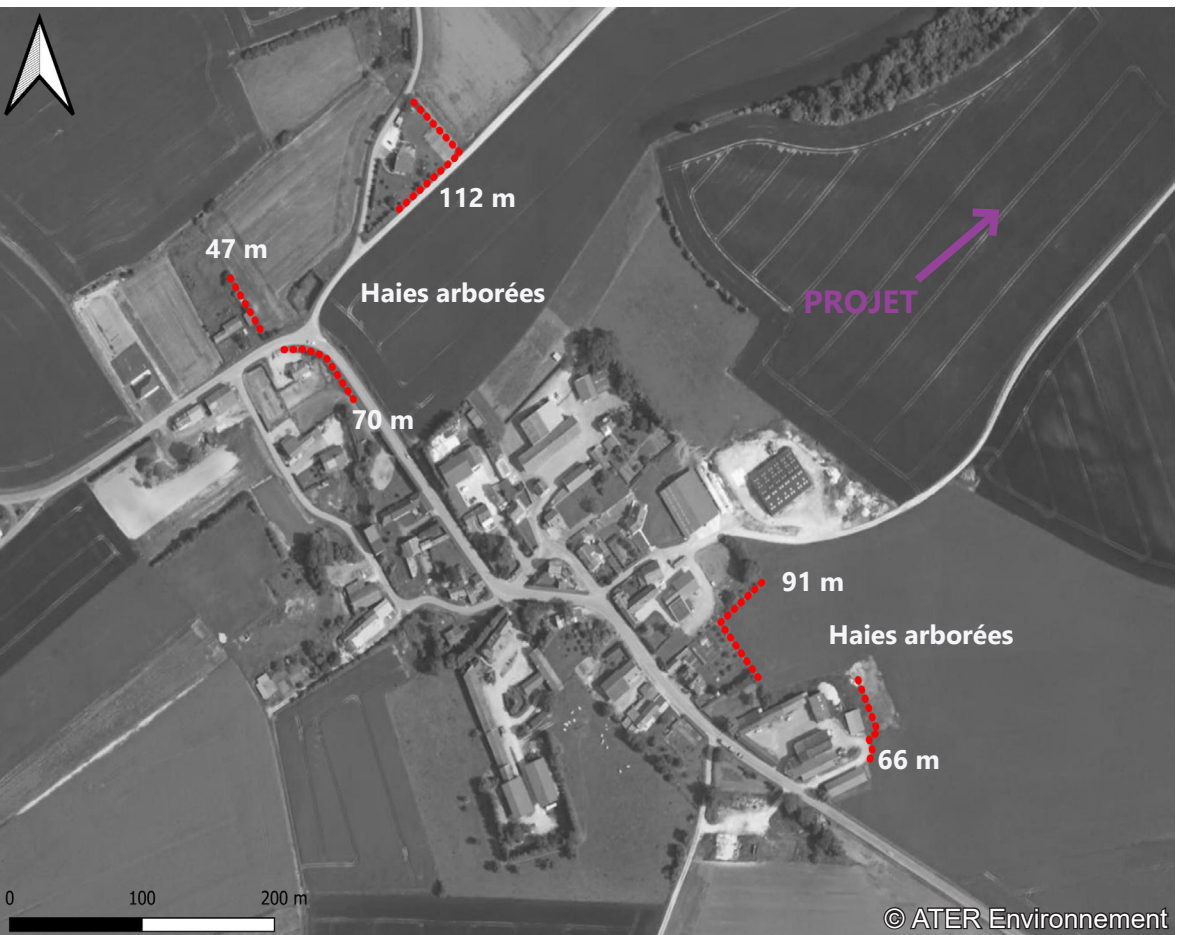


Fig. 138 : Mesures envisagées pour le hameau de Recouvrance